



Conditions contractuelles

myAXA: conditions contractuelles pour les entreprises

Édition 06.2021

Table des matières

Dispositions contractuelles

1	Parties au contrat	3
2	Objet du contrat	3
3	Accès aux données sur myAXA	3
4	Autorisation d'accès	3
5	Conditions d'utilisation	3
6	Durée et résiliation du contrat	3
7	Responsabilité	3

Conditions contractuelles

Dispositions contractuelles

1 Parties au contrat

La condition préalable à la conclusion du présent contrat est l'existence d'un contrat d'adhésion ou d'assurance entre le client et l'une des sociétés d'AXA citées comme parties au contrat: AXA Assurances SA, AXA Vie SA et ses fondations collectives, AXA-ARAG Protection juridique SA. AXA Assurances SA est responsable pour toutes les questions en rapport avec le portail clients myAXA et avec le présent contrat. Elle représente toutes les autres sociétés et fondations collectives d'AXA citées comme parties au contrat.

2 Objet du contrat

Le présent contrat régit les droits et les obligations d'AXA et du client lors de l'utilisation du portail clients myAXA. Le client est habilité à consulter les données relatives à l'un ou à plusieurs de ses contrats, mises à disposition sur myAXA et dans les applications et, dans la mesure du possible, à les modifier. AXA développe les fonctions du portail clients myAXA dans la perspective d'une gestion électronique des relations commerciales et informe périodiquement le client, sur myAXA, des progrès réalisés dans ce cadre.

3 Accès aux données sur myAXA

L'accès aux données est conditionné par l'identification de l'utilisateur sur myAXA. Toute personne qui s'identifie sur myAXA est considérée par AXA comme autorisée à utiliser le portail en ligne myAXA. Le client s'engage à conserver les données d'accès en lieu sûr et à les protéger contre toute utilisation abusive. AXA n'assume aucune responsabilité pour une utilisation de myAXA par des tiers non autorisés.

4 Autorisation d'accès

Le client désigne la personne susmentionnée comme administrateur selon les «Conditions d'utilisation pour les entreprises». La présente autorisation s'étend à tous les contrats d'assurance et d'adhésion actuels ou futurs du client ainsi qu'à toutes les applications correspondantes, actuelles et futures. L'administrateur est habilité à accéder à toutes les données du client mises à disposition sur le portail myAXA et à les modifier. Il peut également déléguer à d'autres utilisateurs le droit d'accéder à ces données. Le client accepte que l'administrateur puisse consulter des données sur les salaires ou d'autres données personnelles sensibles en relation avec les contrats d'assurance. Le client signale immédiatement à AXA toute modification apportée à cette autorisation,

notamment son octroi ou sa suppression, par courrier postal ou par voie électronique. Le client assume les éventuelles conséquences du non-respect de cette obligation d'annoncer.

5 Conditions d'utilisation

Les présentes dispositions contractuelles et les conditions d'utilisation référencées sur [AXA.ch/myaxa-legal-fr](https://www.axa.ch/myaxa-legal-fr) s'appliquent à l'utilisation du portail clients myAXA par les entreprises. Elles font partie intégrante du contrat. Le client confirme avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et les avoir remises à l'administrateur ainsi qu'aux autres utilisateurs éventuels. L'accès à certaines applications en ligne de myAXA peut être soumis à des conditions supplémentaires.

6 Durée et résiliation du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès lors que le client a confirmé toutes les données concernant l'administrateur et qu'AXA a validé l'accès de ce dernier. Il reste valable jusqu'à sa résiliation par écrit, jusqu'à la suppression de l'accès au portail clients ou jusqu'à son remplacement par une nouvelle version. Il remplace tout contrat antérieur concernant l'utilisation d'applications disponibles sur le portail clients myAXA.

7 Responsabilité

La responsabilité d'AXA en relation avec l'exploitation du portail clients myAXA est limitée à l'acte intentionnel et à la négligence grave.



Déclarer un sinistre?

Simple et rapide – déclarez votre sinistre en ligne,
à l'adresse:

[AXA.ch/declaration-sinistre](https://www.axa.ch/declaration-sinistre)

AXA
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357
8401 Winterthur
AXA Assurances SA

[AXA.ch](https://www.axa.ch)
[myAXA.ch](https://myaxa.ch) (portail clients)